



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 301 du 7 février 2024 de Madame la Députée Paulette Lenert, de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo et de Madame la Députée Francine Closerer.**

1. Comment ont évolué les délais d'attente selon l'urgence des cas pour les mammographies?

En septembre 2023, la Direction de la Santé a mis en place une hotline visant à faciliter la prise de rendez-vous prioritaire par téléphone ou courrier électronique, en coordination avec les 4 centres hospitaliers du pays, afin d'assurer une prise en charge rapide des patientes avec suspicion d'une pathologie maligne du sein. Par ce biais il est possible pour les médecins spécialistes ou généralistes d'obtenir un rendez-vous pour un examen urgent pour leur patiente sur un des plateaux médico-techniques disponibles. En parallèle, il a également été décidé de réattribuer des plages de rendez-vous prévues pour le programme structuré de dépistage, en cas de non-utilisation, à d'autres types de demandes. Il est constaté que la hotline mise à disposition est peu sollicitée de sorte qu'il en peut être conclu que les délais d'attente pour examens urgents ont pu être réduits de façon significative.

2. Est-il prévu d'avancer l'âge pour les examens dans le cadre du programme mammographie?

Actuellement, le « programme mammographie » s'adresse à toutes les femmes de 50 à 70 ans. En ligne avec des nouvelles recommandations européennes, il est prévu d'étendre l'âge du groupe cible de 45 à 74 ans.

3. Suite à l'installation d'IRM supplémentaires dans tous les centres hospitaliers, suite aussi à l'extension des plages horaires et la mise en place d'une meilleure coordination de rendez-vous entre les hôpitaux, comment ont évolué les délais d'attente pour les examens par IRM selon l'urgence des cas ?

Suite à l'élargissement des plages d'ouverture de plateaux médico-techniques en soirée et le week-end, il a été constaté que les délais d'attente diminuent progressivement. Les examens urgents sont priorisés dès lors que l'ordonnance médicale justifie le caractère urgent de l'examen.

A cet effet, des groupes de travail impliquant entre autres mon ministère, la Direction de la santé, la FHL et l'Observatoire national de la santé travaillent actuellement sur l'analyse des données de délai ainsi que sur la production d'indicateurs robustes afin de mettre en place un système d'évaluation uniforme des délais.

Luxembourg, le 11 mars 2024

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez